

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU FINISTÈRE  
COMMUNE DE SAINT-SEGAL

Nombre de membres

En exercice : \_\_\_\_15

Présents : \_\_\_\_\_9

Absents : \_\_\_\_\_6

Pouvoirs : \_\_\_\_\_1

Pour : \_\_\_\_\_

Contre : \_\_\_\_\_

Abstention : \_\_\_\_\_

**EXTRAIT**  
**REGISTRE DES DELIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation :

23 juin 2023

Date d'affichage de la convocation :

23 juin 2023

Date de la publication et d'affichage de la délibération :

5 juillet 2023

**Séance du 3 juillet 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 3 juillet à 19 heures 45, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségal, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Etaient présents : FREDERIC DRELON, STEPHANIE LE GUILLOU, GERARD KNIPILLAIRE, STEPHANE L'HELGOUALCH, ISABELLE LEJEUNE, MICKAEL BERNARD, MARYVONNE BLONDEAU, AUDREY LE GOFF, MAIWENN QUENTEL

Etaient absents : ARMEL LORCY, ANGELIQUE KERUZEC, MICHIEL IRIK, GAELLE MOTREFF, GILDAS QUIVIGER CELINE COADOUR

Procurations : ARMEL LORCY à MAIWENN QUENTEL

Secrétaire de séance : GERARD KNIPILLAIRE

**Délibération N°2023/019**

**URBANISME : PRESENTATION DES DOSSIERS RECUS EN MAIRIE DEPUIS LE 25 MAI 2023**

Pour information, Stéphane L'HELGOUALCH, Maire Adjoint, présente au Conseil Municipal les dossiers d'urbanisme déposés en Mairie depuis le 25 mai 2023 :

**- Déclarations préalables**

- 1.M DENNIELOU Florian a déposé le 1<sup>er</sup> juin 2023 une Déclaration Préalable pour la construction d'un mur de clôture sur le terrain cadastré AB n° 466, 7b rue de Pont de Buis
2. M MARC Lionel a déposé le 1<sup>er</sup> juin 2023 une Déclaration Préalable pour la construction d'un muret +palissade + abri de jardin 12m2 sur le terrain cadastré AB n°1351, 5 lot Gwaremm Vras
3. Mme. MOAL-GRIMONT Emmanuelle a déposé le 3 juin 2023 une Déclaration Préalable pour la réalisation d'une véranda 14.70m2 sur le terrain cadastré AB n°57-58, 2 bis rue des Fleurs.
- 4.EARL TY GWENN a déposé le 15 juin 2023 une Déclaration Préalable pour un abattage d'arbres remplacés par une haie bocagère arbustive sur le terrain cadastré ZE 133-134, Ker Héol
- 5.M BRENAUT Jean-François a déposé le 22 juin 2023 une Déclaration Préalable pour un bardage en PVC crème sur la façade arrière sur le terrain cadastré AB n° 331, 19 rue de Pont de Buis
- 6.M CAURANT Bruno a déposé le 24 juin 2023 une Déclaration Préalable pour la construction d'un abri voiture adossé au hangar sur le terrain cadastré E n° 657, Roz Avel
- 7..M ROLLAND Gauthier a déposé le 28 juin 2023 une Déclaration Préalable pour un ravalement de façade sur le terrain cadastré E n° 320, Campoull
- 8.Mme FAGON Nathalie a déposé le 30 juin 2023 une Déclaration Préalable pour le changement de la porte d'entrée sur le terrain cadastré AB n° 415, 10 hameau Park Ar Brug

**- Permis de construire**

1. M. MORVAN Yvon a déposé le 26 mai 2023 un Permis de Construire pour la construction d'une maison ossature bois sur la parcelle cadastrée B377p, Ty Per Louis.

2. La SCI POULIK a déposé le 9 juin 2023 un Permis de Construire pour la construction d'un bâtiment comprenant une partie entrepôt et une partie bureau sur la parcelle cadastrée ZC 119-108, ZA Menez Bos.

Pour copie conforme.

Fait à Saint-Ségal, le 3 juillet 2023  
Le Maire,

Frédéric DRELO



Le secrétaire de séance

Gérard KNIPILLAIRE



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU FINISTÈRE  
COMMUNE DE SAINT-SEGAL

Nombre de membres

En exercice : .....15

Présents : .....9

Absents : .....6

Pouvoirs : .....1

Pour : .....10

Contre : .....0

Abstention : .....0

**EXTRAIT**  
**REGISTRE DES DELIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation :

23 juin 2023

Date d'affichage de la convocation :

23 juin 2023

Date de la publication et d'affichage de la délibération :

5 juillet 2023

.....  
**Séance du 3 juillet 2023**  
.....

L'an deux mille vingt-trois, le 3 juillet à 19 heures 45, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségall, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Etaient présents : FREDERIC DRELON, STEPHANIE LE GUILLOU, GERARD KNIPILLAIRE, STEPHANE L'HELGOUALCH, ISABELLE LEJEUNE, MICKAEL BERNARD, MARYVONNE BLONDEAU, AUDREY LE GOFF, MAIWENN QUENTEL

Etaient absents : ARMEL LORCY, ANGELIQUE KERUZEC, MICHIEL IRIK, GAELLE MOTREFF, GILDAS QUIVIGER CELINE COADOUR

Procurations : ARMEL LORCY à MAIWENN QUENTEL

Secrétaire de séance : GERARD KNIPILLAIRE

**Délibération N°2023/020**

**DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE REVISION DES LISTES ELECTORALES**

Monsieur Frédéric DRELON, Maire rappelle que la Commission a pour rôle l'établissement et la révision de la liste électorale. Elle statue sur les demandes d'inscription et de radiation des électeurs. Elle est composée de 5 membres qui sont conseillers municipaux (à l'exception du maire et des adjoints) *suivant l'ordre du tableau*. Il y a 3 conseillers de la liste majoritaire et 2 conseillers de la deuxième liste. S'ils refusent, on prend le conseiller suivant.

- Maryvonne BLONDEAU
- Gérard KNIPILLAIRE
- Audrey LE GOFF

- Armel LORCY
- Céline COADOUR

Vote: **Unanimité**

Pour copie conforme.

Fait à Saint-Ségall, le 3 juillet 2023  
Le Maire,

Frédéric DRELON



Le secrétaire de séance

Gérard KNIPILLAIRE





REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU FINISTÈRE  
COMMUNE DE SAINT-SEGAL

Nombre de membres

En exercice : .....15

Présents : .....9

Absents : .....6

Pouvoirs : .....1

Pour : .....10

Contre : .....0

Abstention : .....0

**EXTRAIT**  
**REGISTRE DES DELIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation :

23 juin 2023

Date d'affichage de la convocation :

23 juin 2023

Date de la publication et d'affichage de la délibération :

5 juillet 2023

.....  
**Séance du 3 juillet 2023**  
.....

L'an deux mille vingt-trois, le 3 juillet à 19 heures 45, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségat, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Etaient présents : FREDERIC DRELON, STEPHANIE LE GUILLOU, GERARD KNIPILLAIRE, STEPHANE L'HELGOUALCH, ISABELLE LEJEUNE, MICKAEL BERNARD, MARYVONNE BLONDEAU, AUDREY LE GOFF, MAIWENN QUENTEL

Etaient absents : ARMEL LORCY, ANGELIQUE KERUZEC, MICHIEL IRIK, GAELLE MOTREFF, GILDAS QUIVIGER CELINE COADOUR

Procurations : ARMEL LORCY à MAIWENN QUENTEL

Secrétaire de séance : GERARD KNIPILLAIRE

**Délibération N°2023/021**

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA DEUXIEME TRANCHE DE KERHUELLA**

Monsieur Frédéric DRELON, Maire, rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée le 17 mai 2023 pour une remise des offres fixée au 9 juin 2023 concernant la tranche n°2 des travaux de Kerhuella. Deux entreprises y ont répondu favorablement.

Après présentation des offres et analyse, Monsieur le Maire propose de retenir le prestataire suivant pour un montant des travaux de **69 648.75 €HT** :

Entreprise PIGEON Bretagne Sud-ZAC du Parco- 56700 HENNEBONT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'**ATTRIBUER** le marché à l'entreprise PIGEON Bretagne Sud, pour la réalisation des travaux de la tranche 2 pour le secteur de Kerhuella,
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de cette prestation.

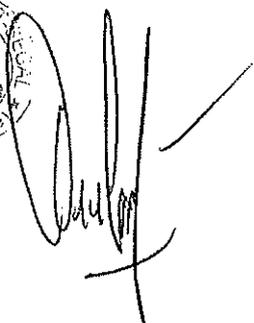
Vote: **Unanimité**

Pour copie conforme.

Fait à Saint-Ségal, le 3 juillet 2023

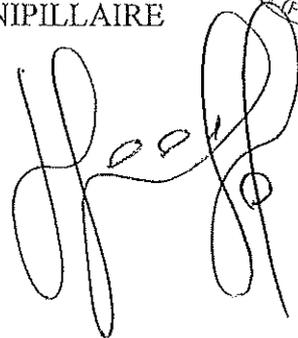
Le Maire,

Frédéric DRELON



Le secrétaire de séance

Gérard KNIPILLAIRE



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU FINISTÈRE  
COMMUNE DE SAINT-SEGAL

Nombre de membres  
En exercice : .....15  
Présents : .....9  
Absents : .....6  
Pouvoirs : .....1  
Pour : .....10  
Contre : .....0  
Abstention : .....0

EXTRAIT  
REGISTRE DES DELIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :

23 juin 2023

Date d'affichage de la convocation :

23 juin 2023

Date de la publication et d'affichage de la  
délibération :

5 juillet 2023

.....  
Séance du 3 juillet 2023  
.....

L'an deux mille vingt-trois, le 3 juillet à 19 heures 45, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Saint-Ségall, sous la présidence de M. Frédéric DRELON, Maire.

Etaient présents : FREDERIC DRELON, STEPHANIE LE GUILLOU, GERARD KNIPILLAIRE, STEPHANE L'HELGOUALCH, ISABELLE LEJEUNE, MICKAEL BERNARD, MARYVONNE BLONDEAU, AUDREY LE GOFF, MAIWENN QUENTEL

Etaient absents : ARMEL LORCY, ANGELIQUE KERUZEC, MICHIEL IRIK, GAELLE MOTREFF, GILDAS QUIVIGER CELINE COADOUR

Procurations : ARMEL LORCY à MAIWENN QUENTEL

Secrétaire de séance : GERARD KNIPILLAIRE

**Délibération N°2023/022**

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION INITIATION AU BRETON A L'ECOLE JULIE DAUBIE**

Stéphanie LE GUILLOU présente au Conseil Municipal la proposition de validation de la convention de financement avec le Conseil Départemental de 2 heures hebdomadaires d'initiation au breton à l'École Julie Daubié, pour la prochaine année scolaire, soit à partir de septembre 2023 pour 3 années scolaires. La participation de la commune est de 50 % du coût à laquelle sera soustraite la participation du Conseil Départemental. Le coût estimatif pour la commune serait donc de 1 216,90 € pour une année scolaire.

Le Conseil Municipal doit donc autoriser le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental du Finistère.

Vote: **Unanimité**

Pour copie conforme.

Envoyé en préfecture le 05/07/2023  
Reçu en préfecture le 05/07/2023  
Affiché le - 6 JUIL. 2023  
ID : 029-212902639-20230703-DE2023\_022-DE

Fait à Saint-Ségal, le 3 juillet 2023  
Le Maire,

Frédéric DRELON



Le secrétaire de séance

Gérard KNIPILLAIRE

